

# INTERVENTION DE MONSIEUR ERIC KOEBERLE

**Maire de Bavilliers**  
**Président du SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine)**  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort**  
**Conseiller Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine**

**A L'OCCASION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GROSNE**  
**LE 30 NOVEMBRE 2015**

1

## ACCES INTERNET : POINT DE LA SITUATION

« **Rappel du contexte** : aujourd'hui internet plus personne ne peut s'en passer et ce n'est pas uniquement une question de confort personnel. Tout le monde souhaite avoir un accès internet à haut débit ou très haut débit chez lui pour différentes raisons (*utiliser les réseaux sociaux, commerces, vidéos, travail à domicile, etc.*) je ne vais pas énumérer tous les usages internet, vous les connaissez, ça c'est pour ce qui concerne les particuliers.

C'est aussi une vraie question pour les entreprises. Une entreprise n'ira jamais s'installer aujourd'hui dans une commune où il n'y a pas d'accès internet valable et pour les communes c'est une vraie question d'attractivité envers les particuliers et envers les entreprises.

En ce qui concerne les débits on se rend compte que des applications consomment de plus en plus de débit. Aujourd'hui on sait que la norme en 2020 - la moyenne qu'il faudra pour fonctionner correctement - c'est du 100 Mégabits/seconde. Ça vous ne l'avez pas aujourd'hui, j'espère qu'on sera dans la norme en 2020, que toutes les communes seront équipées.

**Un petit rappel sur ce qui a déjà été fait** au niveau du Nord Franche-Comté : la boucle locale haut débit, c'est déjà une première étape. Elle a été lancée en 2008 par le SMAU, sous forme de délégation de service public avec un délégataire qui s'appelle ALLIANCE CONNECTIC et à qui le SMAU a fixé un objectif : ouvrir l'ensemble de l'Aire Urbaine avec un débit de 2 Mégabits/seconde et il faut rapporter cet objectif qui a été fixé en 2008 à 2 Mégabits/seconde à la norme pour 2020 qui est de 100 Mégabits/seconde. On n'est pas du tout sur les mêmes débits. Quelqu'un aujourd'hui qui a 2 Mb/s ne fait pas grand-chose. Il lit ses mails mais il ne peut pas vraiment faire beaucoup plus. La vidéo ne passe pas, le triple play ce n'est pas la peine d'espérer de regarder la télé avec 2 Mb/s.

**Rappel financier** : la boucle locale haut débit, c'était

- 18 millions d'euros d'investissement dont
- 8 millions d'euros de subventions publiques et
- 10 millions à la charge du délégataire

La boucle locale haut débit était basée sur l'ADSL. C'était sur de la fibre optique et de l'ADSL. Il y a une partie en fibre optique : la dorsale, la principale et ensuite les fins de ligne sont en ADSL. Le problème de l'ADSL, c'est que plus on est loin du sous répartiteur, moins on a de débit, ce qui n'est pas le cas avec la fibre optique. Avec la fibre optique, que l'on soit au départ, au milieu ou à la fin on a toujours le même débit. C'est même un avantage important de cette technologie. La boucle locale haut débit on va dire c'est une semi réussite ou un semi échec ça dépend si on voit le verre à moitié vide ou à moitié plein. Il y a un certain nombre de territoires qui ont bénéficié d'un accès de 2 voire 3 voire 5 ou 6 mégas par endroit, je ne

connais pas exactement la situation de la commune... vous avez 2, je parle de débit descendant, le débit montant est toujours beaucoup plus faible, vous n'êtes pas tout à fait à 2 en fait. Le problème est que techniquement ce réseau est dépassé et aujourd'hui la technologie de l'ADSL est en train d'être dépassée. Elle est en train d'être supplantée par la technologie fibre. On a quand même un avantage sur lequel on pourra se baser c'est que cette boucle locale haut débit, pour l'installer, on a tiré 320 kms de fibre optique et le reste, les fils cuivre, ont été utilisés pour la technologie ADSL. Donc les 320 kms de fibre optique qui ont été tirés, les investissements ne sont pas perdus. On pourra les utiliser.

**En matière de stratégie dans l'Aire urbaine**, en 2012 le SMAU a voté un schéma directeur territorial pour l'aménagement numérique (SDTAN) et l'orientation de ce schéma, c'était de dire : on souhaite inscrire l'Aire Urbaine dans une dynamique de développement du très haut débit internet et donc mener à bien un projet opérationnel derrière.

Donc sur le plan opérationnel on parlait tout à l'heure du Pôle Métropolitain, lequel ne prendra pas la compétence numérique lors de sa création et que donc il y a un projet qui sera mené par le SMAU en parallèle à la même échelle - c'est un petit peu le pendant numérique du Pôle Métropolitain - lequel prendra les compétences énumérées dans le premier point de l'ordre du jour et en parallèle le SMAU apportera un projet de fibre optique à très haut débit.

Ça me semble important du point de vue stratégique surtout avec la création de la grande région en termes d'attractivité du territoire. On sait que Dijon est une agglomération importante, ce sera la capitale régionale, donc eux vont bénéficier d'un réseau important. Sur Besançon - il y a toujours cette tension entre Dijon et Besançon - Besançon sera couverte aussi correctement et pour moi c'est très important que le Nord Franche-Comté soit couvert, d'abord pour une première raison c'est qu'on est l'un des territoires de la grande région qui est économiquement et notamment industriellement les plus développés avec ALSTOM, GENERAL ELECTRIC et PSA, c'est un territoire qui ne peut pas être abandonné et je pense que le SMAU a toute vocation et il y a une vraie cohérence à développer un réseau à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Alors si on zoome maintenant sur l'Aire Urbaine en détail, il faut bien distinguer deux zones : ce qu'on appelle la zone AMI et le reste de l'Aire Urbaine. **La zone AMI**, qu'est-ce que c'est ? C'est un acronyme, ça signifie **Appel à Manifestation d'Intention d'investissement**. Ce sont les zones les plus rentables de l'Aire Urbaine. Elles correspondent au périmètre de PMA, au périmètre actuel de la CAB moins les trois communes qui sont rentrées en 2010. Cette zone AMI a été identifiée comme rentable pour les opérateurs. L'Etat a établi un cahier des charges et a demandé aux opérateurs de se positionner sur ces zones-là. Il y a différents opérateurs qui se sont positionnés, Orange qui a été retenu, s'est engagé - enfin c'est le cahier des charges qui engage Orange - à câbler en fibre optique intégralement jusque chez l'habitant. Tous les habitants de cette zone AMI seront fibrés avant 2020 en fibre optique par Orange sur ses fonds propres sans investissement public.

Maintenant vous comme beaucoup, **vous êtes les zones qui seront couvertes par le projet du SMAU** parce que du coup le SMAU ne s'occupera pas de la CAB ni de PMA, elles seront couvertes par Orange, il n'y aura pas besoin d'investissement public sur ces zones-là.

Par contre en-dehors il y a effectivement besoin d'un projet - ce qu'on appelle un RIP - un **réseau d'initiative public** et qui soit effectivement financé, en partie au moins par des investissements publics.

Donc j'ai été élu président du SMAU en décembre dernier, j'ai souhaité qu'on se penche sur cette question du très haut débit, j'ai immédiatement souhaité confier une étude pré opérationnelle à un cabinet spécialisé au titre du SMAU - en l'occurrence le cabinet IDATE, cabinet d'études tout à fait sérieux - une étude sur la faisabilité d'abord technique d'installer un réseau de fibre dans l'Aire Urbaine et sur les montages organisationnels et juridiques possibles. Cette étude a été commandée avant l'été, a été présentée en octobre dans les communautés de communes.

On va aller directement aux conclusions de l'étude : d'un point de vue technique il y a deux scénarios qui ont été proposés pour mettre du haut débit dans l'Aire Urbaine :

- premier scénario : c'est effectivement de tout câbler en fibre optique,
- deuxième scénario : c'est de dire on a un réseau de fibre optique qui existe, on peut le développer et puis en bout de ligne on laisse encore des réseaux de cuivre. Donc là je vais tout de suite vous rassurer : ce qui est privilégié par les élus, c'est la fibre optique partout, pas simplement de développer la dorsale de fibre optique, de dire certains auraient la fibre et d'autres non, ça c'est une option qui a été assez rapidement rayée de la carte par les élus pour dire voilà on s'orientera vers du 100 % fibre optique. Pour plusieurs raisons. D'abord pour préserver l'égalité des territoires. On a déjà eu une partie d'échec sur la boucle locale haut débit, les agglomérations sont assez bien desservies, quand on est en couronne, ça va et plus on s'éloigne, moins on a de débit. On voulait que tous les habitants de l'Aire Urbaine soient logés à la même enseigne, qu'on habite au centre ville de Belfort, à Petit-Croix ou bien au fin fond de Lepuix ou n'importe où. Tout le monde aura le même débit. C'est la décision de la CCST aussi. La différence de coût, certes c'est un peu plus cher mais pas beaucoup plus cher, l'Etat encourage à mettre de la fibre optique en subventionnant beaucoup mieux les projets 100 % fibre optique que les projets sur un scénario intermédiaire. Donc finalement on s'en sort quand même plutôt bien.

**L'aspect organisationnel** - qui est important aussi parce que quand on mène un projet comme ça il faut savoir à qui on le confie - donc je vous ai dit que la boucle locale haut débit avait été confiée à un délégataire sous forme de délégation de service public, qui était une concession, le concessionnaire c'était ALLIANCE CONNECTIC qui s'est engagé à réaliser à ses frais, subventionné avec une subvention publique sur fonds propres pour créer le réseau et le commercialiser.

Ce schéma-là ALLIANCE CONNECTIC n'a jamais réussi à le rentabiliser, comme ils n'ont pas réussi à le rentabiliser, ils ne faisaient plus les travaux, maintenant on a très peu de relations avec eux. Quand on leur demande quelque chose ils nous disent qu'ils n'ont jamais réussi à équilibrer le réseau donc je pense que ce modèle de délégation de service public sous forme de concession on ne le réutilisera pas pour le projet de fibre optique. On s'orienterait plutôt - et c'est le sens des conclusions de l'étude - vers ce qu'on appelle **un affermage**. En fait ça veut dire que le SMAU - financé par les collectivités etc. - construirait le réseau de fibre optique, confierait aux entreprises de travaux publics la réalisation du réseau et ensuite désignerait ce qu'on appelle un fermier qui commercialiserait le réseau et qui reverserait un loyer au SMAU et le SMAU pourrait utiliser ce loyer soit pour réinvestir, soit pour rendre aux collectivités une partie de leur investissement de départ. Il ne s'agit pas évidemment pour les collectivités de retomber sur leurs pattes financièrement, ça c'est impossible mais en tout cas il s'agit d'avoir un autre montage financier et il s'agit que le réseau qu'on construit soit notre propriété et ne soit pas la propriété d'un concessionnaire.

**Le financement** : le coût global du projet - là on est hors zone AMI, on est vraiment sur le projet public du SMAU - le coût global du scénario est de 53 Millions d'Euros.

Sur ces 53 Millions d'euros, il y a un certain nombre de subventions :

- 11 Millions de subventions de l'Etat,
- 5 Millions de la Région et
- les opérateurs privés concernés prendraient en charge 8 Millions et demi.

Ce qui veut dire que sur les 53 Millions d'euros du projet, le financement public local, c'est-à-dire SMAU, département, EPCI, les collectivités de l'Aire Urbaine auraient à leur charge 28,5 Millions d'euros.

L'opérateur privé n'est pas choisi. On sait que sa participation... On peut aller un peu plus en détails sur ce financement, ce qui se fait en général - le SMAU n'a pas de fonds propres, le SMAU c'est vraiment une coquille vide en terme financier, il ne fonctionne qu'avec les subventions qui sont versées par les collectivités adhérentes - donc on a considéré pour les besoins de l'étude et c'est ce qui se fait un petit peu dans les autres

régions, en général les départements concernés prennent à leur charge 50 % du coût et les EPCI, c'est-à-dire les communautés de communes prennent les autres 50 % du coût.

Sur le global donc les 28,5 Millions, il y aurait 14 Millions pour les départements, 14 Millions pour les EPCI. Si on ramène ça au Territoire de Belfort donc le Conseil Départemental du Territoire de Belfort aurait à sa charge 7,7 Millions d'euros et les EPCI du Territoire de Belfort, c'est-à-dire les quatre EPCI hors CAB – dans le périmètre actuel, on verra plus tard avec la loi NOTRe – 7,7 Millions aussi à se répartir sur les quatre EPCI.

Ces chiffres, ce ne sera pas un investissement One shot, c'est-à-dire on ne va pas demander aux EPCI de décaisser chacune pour arriver à 7 Millions d'euros. C'est un investissement qu'il faudra étaler sur plusieurs années. Investissement étalé sur cinq ans. Si on part d'un EPCI qui aurait entre 1,5 Millions d'euros et 2 Millions à sa charge dans le projet, il faudrait diviser ça par 5 pour avoir l'investissement annuel, ce qui est accessible je pense. En terme financier c'est un projet important mais c'est un projet qui reste finançable même avec les difficultés qu'on connaît actuellement, c'est un projet qui a été validé comme prioritaire, en tout cas au niveau des départements du Territoire de Belfort, du Doubs et la Haute-Saône va se positionner aussi. En tout cas sur le Territoire de Belfort et le Doubs ça a été défini comme un projet prioritaire. Pas besoin de définir les enjeux, il est clair qu'on ne peut pas s'en passer. Ça représente une centaine d'euros par habitant en moyenne, entre 75 et 150 euros par habitant pour les EPCI. 158 euros par habitant pour la CCST, ce qui n'est pas énorme. 3,74 Millions d'euros pour l'ensemble de la CCST.

**Calendrier** : L'étude s'est déroulée cet été, elle a été présentée au comité syndical du SMAU au mois d'octobre, il y a eu ensuite des discussions entre le SMAU et les 3 départements dans un premier temps, en ce qui concerne le Territoire de Belfort, c'est simple parce que je suis vice-président en charge du numérique donc ça va vite, dans le Doubs je vois très régulièrement Denis LEROUX qui est vice-président du Doubs en charge de l'aménagement du numérique et le président de la Haute-Saône qui est le président du syndicat Haute-Saône numérique.

Ces concertations avec les départements ont eu lieu, on connaît la position des départements et maintenant on va consulter rapidement les EPCI, pas uniquement du Territoire de Belfort mais toutes les EPCI du Territoire, du Nord du Doubs et de la Haute-Saône. En parallèle - parce qu'il faut que ce projet ne traîne pas - on va déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, notamment auprès du FSN qui est le Fonds pour la Société Numérique. On va déposer ce dossier au prochain comité syndical du SMAU qui aura lieu le 10 décembre. Je demanderai aux conseillers du SMAU de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans l'objectif d'obtenir 11 Millions d'euros de subventions et à partir de là notre projet sera inscrit dans le plan national.

Au début de l'année prochaine on va consulter les EPCI, à priori j'ai bon espoir d'avoir un accord de leur part pour le projet tel qu'il a été établi actuellement et l'année 2016 sera consacrée au changement de statut du SMAU.

Par le passé le SMAU était le précurseur du Pôle Métropolitain qui avait pour vocation à établir et de façon annexe à mettre en place un accès internet local haut débit. Aujourd'hui toute la partie stratégie de l'Aire Urbaine est prise en charge par le Pôle Métropolitain. Et le SMAU devient non plus un syndicat stratégique mais un syndicat technique qui a vocation à mettre en place le projet de fibre optique. Les clés de répartition et de participation des différentes collectivités vont être revues. La composition du comité syndical va être revue et les compétences du SMAU doivent être revues. Le personnel du SMAU doit être appelé à évoluer, l'organigramme du SMAU va être modifié pour correspondre à sa nouvelle vocation, c'est-à-dire qu'il y aura des recrutements sur l'ingénierie de projet.

L'année 2016 sera consacrée à toutes les étapes préliminaires pour l'ingénierie projet pour définir clairement les zones prioritaires dans le déploiement, établir un calendrier pour le déploiement d'un projet sachant qu'après on a estimé qu'il faudra cinq années de travaux pour déployer la fibre optique jusque chez chaque habitant de l'Aire Urbaine.

Alors une année d'ingénierie plus cinq années de travaux ça peut paraître quelque chose de long, effectivement ça l'est parce que l'accès internet c'est aujourd'hui qu'on en a besoin c'est pas seulement dans cinq ans mais il faut savoir que là on n'est plus sur un projet de boucle locale haut débit qui va se déployer et qui dix ans après sera dépassé, on est vraiment sur un équipement structurant, la fibre optique c'est une technologie basée sur la lumière, vous n'aurez pas dans les cinquante prochaines années de technologies qui supplanteront la fibre optique en matière de transfert d'informations donc c'est un réseau qui va prendre cinq ans à être déployé qui sera structurant comme l'est l'autoroute qui traverse la Franche-Comté, comme l'est un réseau d'eau, un réseau de gaz ou un réseau d'électricité.

L'année 2016 consacrée à l'ingénierie, à la réflexion et à la mise au point d'une stratégie et d'un calendrier de déploiement et les cinq années suivantes consacrées au câblage, enfin aux travaux de voirie parce que ce qui coûte le plus cher dans ce projet-là, ce n'est pas tellement la fibre en elle-même, ce sont les travaux de voirie, le génie civil.

Je vous ai dit tout à l'heure que sur la boucle locale haut débit on avait une sorte de dorsale, un réseau de collecte si vous voulez de 300 et quelques de kilomètres de fibre, là il va falloir tirer 3 000 kilomètres de fibre. Donc on va évidemment récupérer les 300, après ce qui est le plus important c'est de relier cette desserte chaque fois jusque chez l'habitant avec toute une série de ramifications. Et ça fait 3 000 kilomètres en tout, on a déjà calculé.

Il y a effectivement beaucoup de génie civil à faire et en cinq années pleines on peut faire l'ensemble des habitants de l'Aire Urbaine. Il y a évidemment une priorité à donner, il y a des communes mieux desservies que d'autres et d'autres communes qui sont plutôt des zones blanches alors on a envisagé de commencer par desservir les communes qui ont le moins de réseau internet et par desservir les zones commerciales ou les zones stratégiques et ensuite poursuivre jusqu'à ce que tout le monde soit câblé.

Il n'est pas envisageable qu'on diffuse 50 millions d'euros d'argent public dans l'économie sans que ça profite à nos PME, nos PMI. On est déjà passés à côté sur le marché de l'hôpital avec 300 millions d'euros qui sont partis dans la nature chez des gens qui viennent d'on ne sait pas trop où, on n'est pas sûrs qu'ils soient en règle. »

**Monsieur Eric KOEBERLE précise qu'il se tient à disposition de toute personne ayant des questions. Il est également joignable par messagerie électronique et sur les réseaux sociaux.**